



Conseil d'administration

Séance du 30 juin 2020

Délibération n°17-2020

instaurant la mise en place du « forfait mobilités durables »

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 modifié par le décret n°2018-754 du 29 août 2018, pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour ;

Vu le code du travail et notamment son article L.3261-1 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu le décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilité durables » dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour, modifié par les arrêtés ministériels des 30 janvier 2017, 17 juillet 2017, 6 mars 2018 et 31 octobre 2018 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2020 nommant Monsieur Laurent SCHEYER directeur par intérim du Parc national du Mercantour ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération n°05-2020 du 13 mars 2020 ;

Vu le rapport du rapport du directeur et sur proposition du président :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :

Article 1 : autorise la mise en place du « forfait mobilités durables » répondant aux dispositions du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 et de l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour application du précédent décret.

Article 2 : la présente délibération abroge la prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo à titre expérimental, mise en place par délibération n°32-2016 et prorogée par délibération n°34-2018 et n°13-2020.

Cette délibération est adoptée à 28 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

A Valberg, le 30 juin 2020

Le président
du conseil d'administration

Charles-Ange GINESY

Le directeur par intérim
du Parc national du Mercantour

Laurent SCHEYER